



**POWERING  
ENTREPRENEURSHIP**

# **RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

**ANNEE 2020**

**RAPPORT ANNUEL**

**Date : 31 DECEMBRE 2020**

**Société de Gestion**  
Omnes Capital  
37-41, Rue du Rocher  
75008 Paris

---

## Sommaire

|                                                                                  |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I. Principe d'engagement actionnarial .....</b>                               | <b>3</b> |
| Principes et organisation .....                                                  | 3        |
| Périmètre d'exercice des droits de vote .....                                    | 3        |
| <b>II. Revue de la politique d'engagement actionnarial en 2020 .....</b>         | <b>3</b> |
| <b>III. Evènements 2020.....</b>                                                 | <b>4</b> |
| Participations aux assemblées.....                                               | 4        |
| Résolutions votées .....                                                         | 4        |
| Motifs des votes « contre » .....                                                | 4        |
| Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial ..... | 5        |
| Gestion des situations de conflits d'intérêts .....                              | 5        |

## Préambule

Conformément aux dispositions des articles L.533-22 et R533-16 II du code monétaire et financier, Omnes rend compte dans ce rapport annuel des conditions dans lesquelles elle a exercé au cours de l'exercice 2020 les droits de vote attachés aux instruments financiers cotés et détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

Ce présent rapport est tenu à la disposition de l'AMF et est consultable sur le site internet d'Omnes.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes pour les sociétés non cotées sur un Marché Réglementé composant le portefeuille des FIA n'est pas exposée dans le présent document, et fait l'objet d'un rapport distinct.

## I. Principe d'engagement actionnarial

### Principes et organisation

Omnes considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables, pérennes et équitables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement.

Omnes est une Société par Actions Simplifiée (SAS). Son Président dispose de pouvoirs étendus afin de représenter et d'engager les entités d'investissement sous gestion. Il peut, en sa qualité de Président, déléguer ses pouvoirs.

Chaque activité de la société de gestion (Capital Risque ; Capital Développement et Transmission – Mid Cap, Small Cap, Dette privée ; Infrastructures – Energies Renouvelables et Bâtiments Durables ; Co-investissement ; Fonds de fonds) a été logée au sein de Business Units (ci-après « BU ») distinctes afin de respecter le principe de la barrière à l'information.

Une délégation de pouvoir permanente a été confiée aux Responsables des BU Capital Risque, Capital Développement et Transmission et Infrastructures afin qu'ils puissent représenter les véhicules d'investissement qu'ils gèrent, exercer les droits de vote et formuler toutes propositions, donner ou refuser tous quitus ou approbations. Les Responsables des BU peuvent eux-mêmes subdéléguer ce pouvoir aux Responsables des dossiers (Directeurs d'investissements ou de participation, Chargés d'affaires...) au cas par cas.

### Périmètre d'exercice des droits de vote

Omnes se réserve le droit de ne pas voter aux Assemblées Générales des sociétés cotées sur un marché d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu dont les fonds sous gestion détiennent collectivement moins de 5% du capital ou des droits de vote.

Omnes exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux Assemblées Générales, par correspondance ou par procuration.

## II. Revue de la politique d'engagement actionnarial en 2020

La politique d'engagement actionnarial fait l'objet d'une revue annuelle par la Direction juridique d'Omnes. En 2020, la politique d'engagement actionnarial a fait l'objet d'aucune modification.

### III. Evènements 2020

#### Achats / Cessions de titres

**Carmat, Quantum Genomics, Theranexus** : sur l'exercice, un FCPI sous gestion a réalisé des transactions sur les titres de ces trois sociétés cotées, portant sur moins de 5% du capital ou des droits de vote de chacune de ces sociétés.

**Pixium** : sur l'exercice, trois FCPI ont procédé à la cession partielle de leur titre. Ces transactions, couplées à une augmentation de capital de la société à laquelle les Fonds sous gestion n'ont pas participé, ont donné lieu au franchissement du seuil réglementaire de 5%. Le franchissement de seuil a été déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers et à l'Emetteur.

**Artefact, Aures Technologies, Bio-Uv, Catana Group, Don't Nod Entertainment S.A, Ekinops, Eurobio Scientific, Generix Group, Groupe LDLC, High Co, Hipay Group, Microwave Vision, Plastiques du Val-de-Loire, Realites, Streamwide, Verimatrix, Visiativ SA, Witbe** : sur l'exercice, un FCPR a réalisé des transactions (via la délégation financière donnée à IDAM) sur les titres de ces sociétés cotées, portant sur moins de 5% du capital ou des droits de vote de chacune de ces sociétés.

En effet, pour ce FCPR sous gestion de la BU Capital Développement et Transmission - Small Cap, une convention de délégation financière a été conclue avec IDAM, société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-17000023, afin que cette dernière puisse investir une partie de l'engagement du fonds en titres cotés.

**Neoen** : sur l'exercice, un FCPI sous gestion a réalisé des cessions partielles sur les titres de cette société cotée, portant sur moins de 5% du capital ou des droits de vote de chacune de ces sociétés. Le franchissement statutaire de 2% a été franchi à la baisse et a été déclaré à l'Emetteur.

#### Procédure collective

**Oxatis** : En mai 2020, la procédure de redressement judiciaire ouverte en décembre 2019 a été convertie en liquidation judiciaire.

**Stentys** : Faisant face à de sérieuses difficultés, le Président du Tribunal de commerce de Bobigny a ouvert une procédure de sauvegarde en avril 2020. En décembre 2020, le jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan de 12 mois, a été rendu.

#### Participations aux assemblées

Au cours de l'exercice 2020, sur un total de 1 Assemblée Générale, Omnes a exercé son droit de vote sur 1 Assemblée Générale.

| Nom de la participation | Type d'évènement | Date d'AG   | Business Unit  | Pays   | % de détention au moment de l'AG |
|-------------------------|------------------|-------------|----------------|--------|----------------------------------|
| PIXIUM VISION           | AGM              | 28 mai 2020 | Capital Risque | France | 5,39%                            |

*Les Fonds sous gestion détiennent 27,65% de la société cotée Oxatis. Cette dernière étant en procédure collective (liquidation judiciaire cf. supra), les Assemblées Générales ne se tiennent plus.*

Ci-dessous, la répartition géographique des assemblées générales votées :

| PAYS   | NOMBRE D'AG VOTEES | POURCENTAGE |
|--------|--------------------|-------------|
| France | 1                  | 100%        |

#### Résolutions votées

En 2020, Omnes a analysé 25 résolutions et a donné un avis favorable pour 100% des résolutions étudiées.

#### Motifs des votes « contre »

Néant

---

## Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial

---

Néant

---

## Gestion des situations de conflits d'intérêts

---

Aucune situation de conflit d'intérêts au regard de la politique de vote d'Omnes n'est apparue au cours de l'exercice 2020.

La politique d'engagement actionnarial est établie en toute indépendance, et Omnes s'assure qu'aucune décision de vote ne puisse la positionner dans une situation de conflit d'intérêts. Pour cela, au regard des activités d'Omnes, une procédure de détection et de gestion des conflits d'intérêts a été mise en place.

Ainsi, les membres du personnel d'Omnes doivent s'efforcer de détecter toute situation susceptible de présenter un conflit d'intérêts potentiel, et d'en aviser l'un des Dirigeants d'Omnes. Ce dernier prendra alors en temps utile, toutes les mesures appropriées afin de préserver les intérêts des investisseurs des véhicules d'investissement gérés par Omnes. A chaque fois que cela apparaîtra nécessaire, le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne d'Omnes devra être saisi.